

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 10 juillet 2026

DCM N° 26-07-10-15

Objet : Attribution de subventions dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Ville de Metz développe une politique volontariste en faveur des Droits des Femmes : prévenir, écouter, comprendre, informer et agir collectivement pour en finir avec les violences et favoriser une société égalitaire réelle, sans discrimination.

Cet engagement de la Municipalité se traduit notamment par le soutien aux associations, en proposant de leur attribuer un total de 8 500 € de subventions.

Le soutien à l'association Self défense Graouilly training s'inscrit dans la dynamique de protection des femmes dans la sphère privée comme publique. L'association, dont l'objet est la pratique du self-défense légal, s'associe au déploiement des moyens mis en place par la Ville pour la sécurité des femmes. L'approche proposée par l'association est simple, permettant de développer la confiance en soi au quotidien, la maîtrise de soi en situation tendue, et son efficacité en situation réelle. L'achat de matériel et la formation des instructeurs permettront à l'association de développer leurs actions permanentes d'une part. D'autre part, l'organisation de stages ciblés pour les femmes, ainsi que le renforcement des dispositifs existants comme Demandez Angela en faisant le lien avec les commerçants adhérents. Le coût total prévisionnel de l'action s'élève à 5 900 €. Il est proposé l'attribution d'une subvention de 4 500 €.

Le soutien à l'association Planet Aventure Organisation, au titre de l'organisation de la 11^{ème} édition du Metz Trophy Aventure prévu le 12 septembre 2026, renouvelle la volonté de mettre en lumière un événement sportif majeur de la vie messine, dédié à la lutte contre les violences faites aux femmes. Il se compose d'un raid multisports ouvert aux équipes féminines ou mixtes, d'une marche familiale de 5km, et d'un trail urbain de 10km. Cet événement permet de sensibiliser le grand public à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, mais aussi de diffuser des informations de premier niveau concernant l'accueil, l'écoute et la prise en charge des femmes victimes de violences. Il offre également à de nombreuses femmes victimes de violence la possibilité sortir de leur isolement en participant à une expérience sportive hors du commun qui pourra servir de catalyseur dans leur processus de reconstruction. Le coût total prévisionnel de l'action s'élève à 132 500 €. Il est proposé l'attribution d'une subvention de 2 000 €.

Le soutien à l'association K.culture B, qui porte un projet culturel dédié au cabaret et à l'effeuillage burlesque avec son Festival « Entre mes seins » aux Frigos, vise à promouvoir l'autonomisation des corps, à valoriser la diversité des formes, des genres et des expressions, tout en affirmant la place des femmes dans l'espace public et leur capacité à s'y exprimer librement et pleinement. L'association accorde une attention particulière à la qualité de l'accueil, au respect des personnes, à la prévention des violences sexistes et sexuelles, ainsi qu'à la mise en place d'un cadre sécurisé, bienveillant et accessible à toutes et tous. Par cette initiative, K.culture B contribue au développement d'une offre culturelle originale, engagée et fédératrice, favorisant à la fois la création artistique, l'inclusion sociale et le vivre-ensemble. Le coût total prévisionnel de l'action s'élève à 5 950 €. Il est proposé l'attribution d'une subvention de 2 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU Le Budget Primitif,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.1611-4, L.1612-25 et L.2541-12 10°,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,

VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.

VU les demandes de subventions formulées auprès de la Ville de Metz par les associations messines,

VU la souscription des associations susmentionnées au contrat d'engagement républicain,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de déployer un programme d'action ambitieux au titre de l'égalité Femmes/Hommes et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de 8 500 euros, répartis comme suit :

Self Défense Graouilly Training

. Formation des instructeurs

4 500 €

Planet Aventure Organisation

. Metz Trophy Aventure

2 000 €

K.Ulture B

. Entre mes seins

2 000 €

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Jeunesse, vie associative et politique de la ville

Commissions : Commission Cohésion Sociale

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions